



SANYAS IMMOBILIER

BARÈME HONORAIRES GESTION LOCATIVE / LOCATION

TARIF DES PRESTATIONS EN VIGUEUR A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE BAILLEUR AU 01/07/2024 (Taux de TVA à 20%)

	HT	TTC
HONORAIRES DE GESTION		
Mandat de gestion courante sur un lot géré en syndic par le cabinet, calculés sur toute somme encaissée :	6,00%	7,20%
Mandat de gestion courante sur un lot non géré en syndic par le cabinet, calculés sur toute somme encaissée :	7,00%	8,40%
Honoraires de gestion courante minimum mensuel pour tout mandat :	15 €	18 €
Garantie des loyers impayés avec détériorations immobilières pour un bail d'habitation (ORIAS en cours)	2,50%	3%
VACATION HORAIRE		
Heures ouvrables (+ 50% si intervention urgente hors heure ouvrable)	70 €	84 €
HONORAIRES DE PRESTATIONS OCCASIONNELLES		
Gestion des travaux courants		inclus
Gestion des travaux, hors petit entretien courant		au temps passé
Gestion des sinistres : déclaration, suivi, expertise...		au temps passé
Gestion commande diagnostics & nouvelles obligations réglementaires et législatives		au temps passé
Gestion dossier d'aides et suventions travaux		au temps passé
Représentation du propriétaire bailleur en Assemblée Générale et autres réunions		au temps passé
Gestion du personnel sur immeuble en gérance pure		au temps passé
Gestion du permis de louer		au temps passé
Aide à la déclaration des revenus fonciers	65 €	78 €
Autre aide sur informations fiscales		au temps passé
Rédaction d'acte effectué en cours de bail (habitation) : avenant, renouvellement		au temps passé
Frais de clôture du mandat de gestion (hors vente par le cabinet)	100 €	120 €
HONORAIRES SUR RECouvreMENT DES IMPAYES ET LITIGES		
Mise en place protocole d'accord avec les locataires débiteurs (hors procédure judiciaire)	100 €	120 €
Constitution d'un dossier contentieux		au temps passé
Suivi procédure contentieuse		au temps passé
HONORAIRES DE LOCATION - BAIL D'HABITATION DANS LE CHAMP D'APPLICATION DE LA LOI DU 06/07/1989 ET DE LA LOI ALUR DU 24/03/2014		
Gestion des visites, constitution de dossier, rédaction du bail (zone non tendue)	6,67 € par m2	8 € par m2
Préparation et réalisation de l'état des lieux d'entrée	2,50€ par m2	3 € par m2
Honoraires d'entremise	150 €	180 €
Préparation et réalisation de l'état des lieux de sortie		inclus
Garage/Parking/Cave : forfait intégrant la visite, la constitution du dossier, l'entremise, la rédaction du bail, et les honoraires d'état des lieux d'entrée & de sortie	100 €	120 €
HONORAIRES DE LOCATION - LOCAUX PROFESSIONNELS / LOCAUX COMMERCIAUX / TERRAINS		
Suivant clauses du bail : charge bailleur et/ou preneur		
Honoraires de location : gestion des visites, constitution de dossier et entremise (calculés sur la base du loyer annuel hors charges & hors taxes)	12,50%	15%
Honoraire de rédaction du bail (calculés sur la base du loyer annuel hors charges & hors taxes)	12,50%	15%
Etat des lieux réalisé par commissaire de justice		aux frais réels
Révision triennale	250 €	300 €
Avenant au bail		1 mois de loyer
FRAIS ADMINISTRATIFS ET POSTAUX		
		aux frais réels

Cabinet SANYAS IMMOBILIER

DS NORMANDIE IMMOBILIER

14 Avenue du Maréchal Leclerc - 27600 GAILLON

Tél. : 02 59 16 16 09 - Mail : gaillon@sanyas-immobilier.com

S.A.R.L au capital de 5000 € – R.C.S. EVREUX 982 666 422

APE 6832 A - TVA FR 13982666422

CPI n° 2701202400000007 délivrée par la C.C.I. Portes de Normandie le 12/06/2024

Garanties Financières : SOCAF - 26 Avenue de Suffren - 75015 PARIS & Assurance RCP : M.M.A. IARD



| AGIR POUR LE LOGEMENT |